

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 29
- Présents : 28
- Absent représenté : 1

Date de la convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

Procès verbal de séance Séance du 5 Juin 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de AMOURET Anne Conseillère

1

Présents :

Mme AMOURET Anne, Mme ARMANGE Cécile, M. BERTIN Yann, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme CHASSEVENT Marie, Mme DE SALINS Catherine, Mme DURETZ Laurence, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. HASLAY Jean-Michel, M. JÉGARD Yann, Mme JOUANNEAU Estelle, M. LANGERON Christophe, M. MAREC Jean-Pierre, Mme MERRIEN Violaine, Mme NEZOU Marie-Reine, Mme OLEK Anne-Sophie, M. ORVEILLON Philippe, M. PARDO Gregory, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOUE Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, M. VILLENEUVE Guillaume, Mme VOLTON Estelle, M. WAGLER Henrique

Excusée ayant donné procuration : 1

Mme MARIN Magali à M. RENOUE Patrick

A été nommé secrétaire : M. BERTIN Yann



Objet(s) des délibérations

- Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste - **2026-073**



Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste réf : 2026-073

Rapporteur : Philippe Orveillon, Maire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 infixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

Le Sénat est composé de 348 sénateurs, renouvelé par moitié tous les 3 ans. Ils sont élus pour 6 ans (renouvelable), au suffrage universel indirect. Le collège électoral est composé d'environ 150 000 « grands électeurs » dont 95 % sont des délégués de conseils municipaux. Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

M. Philippe ORVEILLON, Maire informe les membres du conseil municipal que le renouvellement partiel du Sénat aura lieu le dimanche 27 septembre prochain.

Une étape essentielle de cette élection au suffrage indirect est la désignation, ce vendredi 5 juin 2026, des délégués et des suppléants des conseils municipaux appelés à participer au scrutin.

Il est précisé que le nombre de ces délégués varie selon la population municipale authentifiée en janvier 2026. Pour les communes de moins de 9 000 habitants, de 1 à 15 délégués titulaires doivent être élus.

Le nombre des suppléants à élire est déterminé par rapport au nombre de délégués élus dans les communes de moins de 9 000 habitants. Le nombre des suppléants est de 3 quand le nombre des titulaires est égal ou inférieur à 5. Il est augmenté de 1 par 5 titulaires ou fraction de 5.

Tableau récapitulatif dans les communes de moins de 9 000 habitants

	Nombre de délégué(s) titulaire(s) à élire	Nombre de délégués suppléants à élire
Commune de 3500 à 8999 habitants (conseil municipal de 27 et 29 membres)	15	5



a) Composition du bureau électoral

M. Philippe ORVEILLON, Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l’ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s’agit de :

- Jean-Pierre Marec
- Claudine Frétigné
- Violaine Merrrien
- Henrique Wagler

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une seule liste est déposée et enregistrée :
Composition de liste :

Liste BEAUSSAIS UNI
menée par Philippe ORVEILLON
Commune de Beaussais sur mer
Désignation Grands électeurs sénatoriales
Ordre de présentation des candidats

Rang	Nom	Prénom	sexe
1	ARMANGE	Cécile	F
2	ORVEILLON	Philippe	M
3	CHASSEVENT	Marie	F
4	RENOU	Patrick	M
5	BROUSTÉ	Chrystelle	F
6	RAHARD	Ludwig	M
7	VOLTON	Estelle	F
8	QUICLET	Pierre	M
9	MERRIEN	Violaine	F
10	MAREC	Jean Pierre	M
11	DE SALINS	Catherine	F
12	BONENFANT	Mikaël	M
13	DURETZ	Laurence	F
14	VILLENEUVE	Guillaume	M
15	TIRÉ	Maryse	F
SUPPLÉANTS			
16	WAGLER	Henrique	M
17	AMOURET	Anne	F
18	ROUSSEL	Christian	M
19	NÉZOU	Marie-Reine	F
20	JÉGARD	Yann	M

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- l'effectif légal du conseil municipal : 29
- le nombre des conseillers municipaux en exercice : 29
- le nombre des conseillers présents et représentés à l'ouverture du scrutin : 29
- le nombre de votants (enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne) : 29
- le nombre de suffrages exprimés : 29
- le nombre de bulletins blancs : 0
- le nombre de bulletins nuls : 0
- le nombre de suffrages recueillis par la liste A : 29
- les noms des personnes proclamées élues dans leur ordre de classement

Ainsi la liste BEAUSSAIS UNI emporte 15 sièges et 5 suppléants

M. Philippe ORVEILLON, Maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 15 sièges + 5 suppléants

Les conseillers municipaux désignés déclarent successivement accepter leur fonction de grand électeur.

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)



Séance levée à: 20:15

En mairie, le 08/06/2026

Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe

Secrétaire de séance :
M. BERTIN Yann